

servé dans leur traduction officielle la même forme ni un caractère aussi manifestement condamnable.

Maintenant, je veux citer une dernière phrase:

... il convient de rappeler qu'en la matière c'est l'original qui fait jurisprudence, non la traduction.

Or, en français, on est trop poli, on n'appellerait personne «windbag» ou «bag of wind». On dirait tout simplement «une outre pleine de vent.»

**M. le Président:** Je remercie bien l'honorable député d'Ottawa—Vanier pour son intervention. J'apprécie toujours sa politesse.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LOI DE 1990-1991 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke—Centre): Que le projet de loi C-65, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**M. Neil Young (Beaches—Woodbine):** Monsieur le Président, quand j'ai jeté un coup d'oeil à la motion à l'étude aujourd'hui à la Chambre et qui a pour titre: «Suite du débat sur la motion du ministre des Finances portant troisième lecture du projet de loi C-65, Loi portant pouvoir d'emprunt», cela m'a paru plutôt inoffensif et ne me disait pas grand-chose jusqu'à ce que je vérifie combien le gouvernement voulait emprunter: environ 25,5 milliards de dollars.

Si je compare ce montant que le gouvernement veut emprunter avec les chiffres de 1987 pour les sociétés dont les bénéficiaires non frappés d'impôt ont presque doublé en passant de 15 milliards en 1984 à 27 milliards, je peux très bien imaginer ce que le gouvernement actuel pourrait faire pour réduire le déficit du pays s'il voulait prendre les mesures qui s'imposent en matière de réforme fiscale.

Je vais revenir dans quelques instants à ces chiffres concernant les sociétés, mais je voudrais parler d'abord de ce que le gouvernement actuel a fait au régime de l'impôt sur le revenu et des taxes depuis son arrivée au pouvoir en 1984.

En novembre 1984, lorsque le ministre des Finances a présenté sa première déclaration de politique économique à la Chambre, les Canadiens ont constaté que, à

#### Initiatives ministérielles

cause des hausses des prix du pétrole et du gaz naturel, la famille canadienne moyenne devrait dépenser environ 100 \$ de plus par année.

Comme si ce n'était pas assez, les primes d'assurance-chômage augmentées à divers niveaux ont coûté à la famille canadienne moyenne 102 \$ de plus par année. Cela s'est ajouté aux taxes de vente accrues de 150 \$ par année et aux divers frais d'utilisation des services des parcs et des ports, notamment. Cette déclaration de politique économique de 1984 a donc coûté d'un seul coup aux familles canadiennes un total de 352 \$ de plus par année.

Peu après, le 23 mai 1985, lorsque le ministre des Finances a vraiment présenté un budget, la suppression de divers allègements fiscaux fédéraux a coûté encore 100 \$ par année aux familles canadiennes, ensuite, une modification de l'indexation de divers programmes, 115 \$, la diminution des allocations familiales, 22,50 \$, l'augmentation des taxes sur les cigarettes et l'alcool, 75 \$ l'élargissement de l'assiette de la taxe de vente, 150 \$, l'augmentation des taxes sur l'essence, 50 \$.

À la même époque, vous vous en souviendrez, monsieur le Président, le ministre des Finances a proposé de mettre fin à l'indexation des pensions de vieillesse. On sait qu'il est revenu sur cette décision. Ce budget a tout de même alourdi la charge du contribuable moyen de 512,50 \$ par année.

Le 27 juin 1985, le ministre a renversé sa décision sur la désindexation des pensions de vieillesse. Pour compenser, il a décidé d'imposer une augmentation de 1c. le litre sur l'essence. Cette augmentation oblige le contribuable à déboursier 50 \$ de plus par année.

Tout cela réduit le pouvoir d'achat des Canadiens. Ces trois initiatives à elles seules représentent plus de 1 000 \$ par année, somme qui a été enlevée du revenu disponible des Canadiens.

• (1520)

Dans son budget du 26 février 1986, le ministre des Finances est revenu à la charge: une surtaxe de 3 p. 100, soit 170 \$ par année pour le Canadien moyen; une nouvelle augmentation de la taxe de vente, soit 150 \$ par année; une hausse des taxes sur les cigarettes et l'alcool, soit 20 \$.

Le 18 février 1987, le ministre des Finances a présenté un autre budget. Dans celui-ci, on trouvait une augmentation de la taxe sur l'essence, ce qui représente 50 \$ par an pour le contribuable moyen. L'assiette de la taxe de vente a encore été élargie, ce qui représente 15 \$ par an.